



## Inscription au restaurant scolaire

Le restaurant fonctionne sous forme d'un self-service (sauf pour les enfants de maternelle).

L'inscription au self se fait à l'aide du formulaire joint au dossier.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant 4 ou 5 jours par semaine, il sera considéré comme ½ pensionnaire. Les repas pris en dehors de ces formules sont considérés comme exceptionnels.

En cas d'absence d'une durée supérieure à 5 jours consécutifs dûment constatée par certificat médical, les sommes réglées au titre de la demi-pension seront remboursées à partir de 4 repas consécutifs dans la période spécifiée sur le certificat.

### TARIFS 2018/2019

Le prix des repas pour les demi-pensionnaires est fixé à **6.95 €**

Depuis janvier 1996, la Mairie de Paris contribue aux frais de restauration des enfants des classes maternelles et primaires. La subvention sera d'environ **1.30 €** par repas.

Le repas vous revient donc à **5.65 €**.

Les enfants peuvent déjeuner ponctuellement à la cantine, le prix du repas exceptionnel est de **9.10 €**

Un relevé de contribution complémentaire sera établi périodiquement selon le cahier de présence tenu par le ou la responsable de la cantine et comptabilisé sur votre compte pour un règlement au 10 du mois suivant.

Les enfants ayant un PAI qui déjeunent au restaurant scolaire avec leur propre repas seront facturés **2.50 €** par repas.

## Etude et Garderie

### Accueil du matin et du soir :

Pour **les classes maternelles, une garderie** accueille les enfants le matin de 8h00 à 8h30 et/ou le soir après la classe de 16h30 à 17h45.

#### Tarifs annuels:

- Garderie du matin seulement : **114 €**
- Garderie du soir seulement : **262 €**
- Garderie du matin et du soir : **357 €**

Pour **les classes élémentaires, une garderie** accueille les enfants le matin de 8h00 à 8h30, une étude est assurée tous les jours après la classe de 16h30 à 18h00.

#### Tarifs annuels:

- Garderie du matin seulement : **114 €**
- Etude du soir seulement : **317 €**
- Garderie du matin et étude du soir : **408 €**

Les enfants peuvent fréquenter ponctuellement l'étude et/ou la garderie :

#### Tarifs par jour exceptionnel :

- Garderie du matin : **2.20 €**
- Garderie du soir (maternelles) **6.20 €**
- Etude du soir (élémentaires) **8.30 €**

Un relevé **de contribution complémentaire** sera établi périodiquement selon le cahier de présence tenu par les responsables de l'étude ou de la garderie et comptabilisé sur votre compte pour un règlement le 10 du mois suivant.